

Écrit par le 22 novembre 2024

Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels. : « Les TPE et PME se sont appropriées les dispositifs d'apprentissage »



Une réforme des lycées professionnels engagée pour former au plus près des besoins des entreprises, des dispositifs renforcés en matière d'apprentissage et d'alternance, une nouvelle

Ecrit par le 22 novembre 2024

mouture du contrat de professionnalisation sans limite d'âge en passant par une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) renouvelée et améliorée... Des sujets qui font résonance dans l'écosystème entrepreneurial en proie aux difficultés de recrutement et à la veille d'une future loi travail. Le point avec Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels.

Les difficultés de recrutement s'affichent comme une des préoccupations majeures de la sphère entrepreneuriale. La formation professionnelle, sous toutes ses formes, peut-elle permettre d'y remédier, du moins en partie ?

Carole Grandjean : C'est notamment un levier à actionner pour pouvoir recruter à court terme. Les dispositifs, aujourd'hui mis en place et en évolution pour répondre aux réels besoins des entreprises, peuvent permettre, à une certaine échelle, de tenter de pallier une partie de ces difficultés de recrutements. La réforme des lycées professionnels, en cours, ou encore la continuité des politiques engagées en faveur de l'apprentissage et de l'alternance y participent, mais les choses vont beaucoup plus loin. C'est toute l'approche du monde du travail qui se doit d'évoluer pour faire face aux grandes mutations actuelles et à venir, c'est tout l'objectif de la future loi travail.

Les derniers chiffres de l'apprentissage, près de 840 000 apprentis dans l'Hexagone, tentent à démontrer que la sphère entrepreneuriale s'est appropriée les différents dispositifs, mais est-ce réellement le cas des TPE-PME ?

Huit apprentis sur dix aujourd'hui sont embauchés dans les TPE et PME. Elles se sont réellement (ré)appropriées l'apprentissage et l'alternance et cela concerne tous les secteurs d'activité et les niveaux de diplômes. Nous sommes en bonne voie pour atteindre le million d'apprentis annoncé pour la fin 2027. C'est un signe de la réussite de la loi de 2018 et de la réforme de l'apprentissage engagée dans le cadre de la TVP (Transformation de la voie professionnelle).

Le prolongement jusqu'à la fin 2027 de l'aide de 6 000 € à l'embauche d'un apprenti ou d'un alternant y est-il également pour quelque chose ?

C'est un soutien que le président de la République a souhaité voir prolonger jusqu'à la fin de son quinquennat. Les entreprises qui recrutent un jeune en apprentissage investissent d'abord du temps et beaucoup d'énergie pour les former et les accompagner. Cet effort financier substantiel est un marqueur politique fort de soutien durable à cette voie de formation.

« Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. »

L'aspect quantitatif de l'apprentissage ne semble plus être à démontrer, mais les ruptures de contrat sont également présentes. La question de l'accompagnement et du suivi se pose ?

Elles sont primordiales et même si le taux d'insertion post-apprentissage est bon (environ sept apprentis

Écrit par le 22 novembre 2024

sur dix sont en situation d'emploi après leur parcours), l'accompagnement pendant la formation et post-formation est indispensable tout comme sur la qualité de l'apprentissage. La montée en puissance du nombre d'apprentis exige un véritable effort en faveur du maintien de la qualité des apprentissages. L'apprentissage a fait ses preuves pour l'emploi des jeunes, mais il faut aujourd'hui l'orienter vers les publics qui en ont le plus besoin et notamment les apprentis en situation de handicap.

La réforme des lycées professionnels entrera progressivement en vigueur au début de la rentrée prochaine, les quatre groupes de travail sur le sujet viennent de rendre leur copie, quel est le principal objectif de cette réforme ?

C'est de faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les jeunes et de les former au plus proche des besoins des entreprises. Trop de jeunes peinent à trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme ou décrochent trop rapidement lorsqu'ils poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Il nous faut diminuer le nombre de décrocheurs (deux tiers de décrocheurs scolaires sont issus des lycées professionnels) et rapprocher réellement l'école de l'entreprise pour faire face aux enjeux des compétences. Cette réforme est structurelle et résolument tournée vers les jeunes. L'un des objectifs est de prendre en compte leurs singularités, leur transmettre le goût de l'engagement dans leurs propres parcours, les former aux enseignements généraux et ainsi les préparer à l'emploi et accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers une poursuite d'études réussie.

Écrit par le 22 novembre 2024



Carole Grandjean. © Emmanuel Varrier-Tablettes Lorraines

À l'occasion des différentes Assises territoriales du travail en vue de la future loi sur le travail, vous avez notamment évoqué la mise en place future d'une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) améliorée. C'est-à-dire ?

Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. Je n'attends pas d'avoir dix ans d'expérience pour faire reconnaître mes compétences. Cette nouvelle VAE permettra la construction d'un parcours de formation en entreprise, en situation de travail et en organisme de formation au plus près des besoins des employeurs. Ces parcours seront accompagnés dans le cadre de cette VAE pour une montée en compétence individualisée. Aujourd'hui, 30 000 parcours annuels de VAE sont comptabilisés, nous souhaitons atteindre les 100 000 d'ici la fin du quinquennat.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Un contrat de professionnalisation sans limite d'âge a été également évoqué. Comment pourrait-il s'articuler ?

C'est l'un des moyens pour permettre, et surtout sécuriser, les transitions et les mobilités professionnelles. Il faut être plus souple et plus efficace pour accompagner ces transitions qui sont de plus en plus présentes du fait des mutations économiques. Changer de métier ou monter en compétences pour réorienter sa vie professionnelle se doit d'être sécurisé. Ce contrat de professionnalisation sans limite d'âge entend répondre à cette problématique. La personne qui souhaite se former, à n'importe quel âge, pourra le faire avec toute l'assurance, financière notamment, nécessaire.

Est-ce un moyen pour pallier la problématique de l'emploi des seniors ?

Ce contrat pourrait s'afficher comme une réponse mais il est indispensable de travailler sur le sujet pour aboutir à un véritable parcours sécurisé.

Propos recueillis par Emmanuel Varrier des [Tablettes Lorraines](#) pour [RésoHebdoEco](#)

Loi travail en vue...

Repenser le travail ! Objectif affiché de la future loi travail aujourd'hui en cours de préparation et qui pourrait voir le jour d'ici l'été. Un volet conséquent concernera « la formation et l'accompagnement des travailleurs », comme l'a assuré Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels, à l'occasion des Assises territoriales du travail dans le Grand Est, le 28 février dernier sur le campus de Maxéville du Pôle Formation de l'UIMM Lorraine. « Cette loi est l'occasion de repenser l'approche du travail qui doit s'ajuster aux grandes mutations économiques, écologiques, démographiques et numériques (...) Une approche plus territoriale vis-à-vis du travail est nécessaire. L'enjeu consiste notamment à déployer un dialogue social territorial permettant de s'ajuster à l'histoire, aux perspectives et au choix de chaque territoire. »

VAE : un groupement d'intérêt public

Une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) inversée ! C'est l'un des vastes chantiers engagés aujourd'hui par le gouvernement, histoire d'en faire un réel levier de l'évolution professionnelle. Un groupement d'intérêt public est en train de se dessiner. Ce nouveau dispositif pourrait être opérationnel à partir de septembre prochain.

« Des dirigeants parlent aux dirigeants... »

L'Afep, Association française des entreprises privées, organise le 7 mars à Paris la 3e édition du Top 2020. Ce rendez-vous des patrons pour la croissance propose des rencontres entre des

Ecrit par le 22 novembre 2024

dirigeants de PME et d'ETI de toute la France et les numéros 1 d'une quarantaine des plus grands groupes français. La transition énergétique sera le fil rouge 2020. Interview de Laurence Ville, directrice du développement à l'Afep (Association française des entreprises privées) sur l'organisation de l'événement Top 2020 à Paris, qui va permettre la rencontre entre dirigeants de grands groupes et PME locales.

■ Le 7 mars, l'Afep organisera la troisième édition du Top, une rencontre entre une quarantaine de grands groupes français et des PME et ETI régionales, pourquoi avoir créé cette manifestation et quels en sont les principaux objectifs ?

« Il y a trois ans, quand nous avons lancé cette manifestation, de grands groupes souhaitaient afficher leur véritable engagement dans le développement de l'écosystème des PME et ETI de l'Hexagone et soutenir notre écosystème productif sur l'ensemble du territoire. Il y a une réelle volonté de renforcer les liens entre les grandes et les petites entreprises d'où la création de ce rendez-vous. »

■ L'occasion également de casser un peu l'image, parfois négative des grands groupes ?

« Les stéréotypes sont toujours bien ancrés mais la quarantaine de dirigeants de grands groupes qui seront présents (à l'image de Vinci, l'Oréal, Total, Orange ou encore Saint-Gobain, Engie, Faurecia, Korian) bousculent complètement cette image souvent négative des entreprises du CAC 40 et des grands groupes qui ne sont pas à l'écoute des PME. . Le Top 2020, ce sont des dirigeants qui parlent aux dirigeants. Les PME et ETI qui participeront après étude de leur dossier de candidature (voir plus loin), auront choisi quel dirigeant elles souhaitent rencontrer et non l'inverse. Les grands groupes ne sont pas ici pour faire leur marché. »

■ Comment se déroule cette rencontre ?

« Les rencontres du Top se déroulent selon un format 'speed dating' avec des entretiens de 7 minutes en tête à tête pour discuter de projets concrets, partager des expériences et des idées de nature à ouvrir de nouvelles perspectives de développement et de croissance aussi bien pour la PME que le grand groupe. »

Ecrit par le 22 novembre 2024

■ C'est la troisième édition de l'événement. Avez-vous des retours sur l'impact des précédentes sur les PME participantes ?

« Nous avons réalisé un sondage par Opinion way auprès des participants de 2018 et 2019 : 83% des PME présentes estiment que ce rendez-vous leur offre de réelles opportunités de développement. 82% ont bénéficié d'un suivi dans le temps et plus de 50% d'entre elles ont développé une relation commerciale ou ont pu être mises en relation fructueuse avec d'autres entreprises.

« Il y a une réelle volonté de renforcer les liens entre les grands et les petites entreprises. »

■ C'est du gagnant-gagnant ?

« Tout le monde s'y retrouve ! Les dirigeants de PME peuvent obtenir un retour sur leur stratégie de la part de leurs homologues des grands groupes. La rencontre est bénéfique, notamment sur des points comme le développement à l'international ou la validation de technologies nouvelles. »

■ La transition écologique est le fil rouge cette année de votre événement, c'est dans l'air du temps ?

« C'est surtout une nécessité et ce thème illustre bien l'ambition de l'Afep. Face aux enjeux environnementaux, nous souhaitons particulièrement favoriser la participation à ce Top 2020 des PME engagées sur les sujets de la transition écologique. C'est une façon concrète et efficace d'accélérer l'émergence de solutions au profit de tous les acteurs. Nous participons au débat public avec l'ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive, inscrite dans les approches sociales et propice à la croissance de toutes les entreprises. »

■ Le Top pourrait-il un jour se décliner en région ?

« C'est un axe sur lequel nous travaillons et, pourquoi, pas un jour voir ce type de rencontres déclinées

Écrit par le 22 novembre 2024

dans certaines régions de France. »

Propos recueillis par Emmanuel Varrier ([Les Tablettes Lorraines](#)) pour [Réso Hebdo Éco](#)

Inscriptions jusqu'au 3 février

Dirigeants de PME ou d'ETI, vous souhaitez vous entretenir en privé avec un dirigeant d'un grand groupe français histoire de développer votre activité et d'enclencher une nouvelle dynamique de croissance ? Participez au Top 2020 de l'Afep le 7 mars dans les locaux du Conseil économique, social et environnemental à Paris. Déposez votre dossier de candidature jusqu'au lundi 3 février via le site : www.letop.io. 400 PME et ETI seront sélectionnées pour participer.

L'Afep à la loupe

Fondée en 1982, l'Afep regroupe aujourd'hui 113 grandes entreprises françaises. Mission affichée : contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique en France et en Europe. Les entreprises de l'Afep représentent 14% du PIB de la France, 13% des salariés du pays, 78% de la capitalisation boursière et assument 19% des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises.